



OCAPIAT - DIRECTION REGIONALE :

Demande de prise en charge - POEC



- **•NIR : numéro de sécurité sociale français, officiellement appelé Numéro d'Inscription au Répertoire des personnes physiques.
 - Ce numéro est notamment inscrit sur la carte vitale des personnes majeures, en-dessous du nom et du prénom du porteur.
- *** TH : travailleur handicapé / PP : Public prioritaire

Seuls les OPCO sont habilités à collecter le NIR et uniquement pour AGORA.

LES PIECES JUSTIFICATIVES (A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE)

- **La présente demande de prise en charge complétée et signée par l'organisme de formation**
- **Le programme de formation**

LA VALIDATION

Fait le :

A :

Signature et cachet de l'organisme de formation (obligatoire) :

J'atteste que tous les éléments relatifs à la formation sont justes et vérifiables et que celle-ci ne bénéficie pas de cofinancement et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur la présente demande

Les informations nominatives, financières et pédagogiques contenues dans le présent document sont exclusivement exploitées par OCAPIAT. En application de loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès d'OCAPIAT par voie postale ou à dpd@ocapiat.fr et vous référer aux mentions légales et politique de confidentialité d'OCAPIAT disponibles sur www.ocapiat.fr

Depuis le 1er avril 2019 (arrêté du 29 mars 2019), OCAPIAT est agréé Opérateur de compétences par le ministère du travail. Coordonnées de votre direction régionale OCAPIAT : sur www.ocapiat.fr

OCAPIAT Siège social : 153 rue de la Pompe 75016 PARIS

N° SIRET : 844 752 006 00016 - Code NAF 9499Z - N° TVA intracommunautaire : FR80844752006